



Galerie marchande

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 avril 2002

Je vous écris pour savoir si vous pouvez faire quelque chose. Je travaille en caisse au centre commercial Mondeville 2, les clients fument en mettant leurs achats dans les sacs, fument dans les galeries. A longueur de journée nous sentons la cigarette, lorsque je demande gentiment d'éteindre la cigarette il nous disent : que c'est n'importe quoi ,que c'est autorisé de fumer que l'on a rien à dire ... au pire ils nous traitent de p...asse lorsqu'il partent de notre caisse. Mais en attendant je respire la cigarette à longueur de journée, j'en ai parlé à des responsables mais rien n'a été fait sérieusement.

Ce qui se passe, dans la galerie de Carrefour Mondeville 2 , il est très peu indiqué qu'il est interdit de fumer, et surtout il y a des cendriers partout, comme si la cigarette était acceptée. Peut-on faire quelque chose pour forcer le centre commercial à retirer les cendriers, et à indiquer plus franchement qu'il est interdit de fumer.

Réponse :

Consultez les conditions particulières d'application de [la loi](#) dans les galeries marchandes.

Inspirez-vous ensuite des [conseils pratiques](#) que DNF vous propose. Dès que vous vous sentirez prête à aller plus loin, contactez-nous à nouveau.